

Nos déchets de jardin : les valoriser sur place, c'est encore mieux que de les apporter en déchetterie !

Pourquoi garder ses déchets de jardin présente de réels avantages ?

Aujourd'hui, le réseau des déchetteries est un service utilisé de plus en plus par les usagers : l'augmentation continue des apports constatée chaque année le prouve. Cependant, si l'utilisation de la déchetterie est incontournable pour certains déchets (encombrants, matières dangereuses,...), elle peut être souvent évitée pour les déchets de jardin. Une gestion à domicile présente plus d'avantages que le dépôt régulier en déchetterie. Elle contribue à limiter les dépenses liées aux déplacements, à économiser son temps, à produire des amendements naturels pour son jardin, mais aussi à participer à la réduction des déchets.

Un déplacement en déchetterie évité c'est :

- Une diminution des coûts de transport, jusqu'à 5€. (Basé sur une moyenne de 24 km Aller/Retour parcourus pour se rendre en déchetterie)
- Une économie d'1h30 (Prise en compte du temps de chargement, d'acheminement et de dépôts)
- 2,7 kg de CO2 évités !
- Une économie de 240 € sur l'achat d'engrais. (En moyenne un composteur produit 30kg d'engrais par an)

Alors, comment éviter les dépôts en déchetterie des déchets de jardin ?

1- Adapter le jardin : choisir des espèces à pousses lentes et bien aménager le jardin pour réduire les espaces de tonte et de taille.



2- Pratiquer le mulching : cette technique de tonte consiste à laisser l'herbe coupée directement sur le sol. Elle permet d'isoler le sol, de limiter l'évaporation et dispense du ramassage de la tonte.

ATTENTION : Il faut pratiquer la tonte mulching sur de l'herbe pas trop haute et sèche.



3- Composter : il est tout à fait possible de composter les feuilles et petits branchage de jardin en complément de vos déchets de cuisine. D'autre part les feuilles mortes sont un très bon apport de matière sèche et permettent d'équilibrer votre compost pour une meilleure dégradation et donc une meilleure qualité.



4- Broyer les branchages : le broyat obtenu peut être utilisé comme apport de matière sèche pour le compostage, mais aussi en paillage.



5- Pailler : Utiliser les copeaux de broyat et la tonte sèche en paillage pour maintenir l'humidité, limiter la propagation des mauvaises herbes et mieux isoler le sol.